

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

Le jour du dimanche

Le dimanche est la propriété du bon Dieu. Si on l'observe, il attire la protection divine ; il favorise la vie de famille et la vie chrétienne ; il repose l'esprit et le corps, il enrichit par la confiance en Dieu.

Si on le viole, il détruit la religion et insulte Dieu ; il détruit la famille ; le travail fait en ce jour n'enrichit personne et vole Dieu qui ne garde pas les violateurs du dimanche.

Le dimanche doit être employé aux œuvres de Dieu, son propriétaire, et aux œuvres de religion. Par conséquent, on ne doit pas en faire un jour d'affaires, de plaisirs bruyants, de courses et de promenades, et croire qu'on a fait suffisamment la part du bon Dieu après avoir entendu une messe basse.

Bref de Léon XIII

Nous publions ci après une lettre que Sa Sainteté Léon XIII a fait adresser à Mgr Têtu pour l'offrande qu'il lui avait faite de son ouvrage : *Histoire de l'Épiscopat Canadien* :

"Du Vatican, le 10 avril 1892.

« Monseigneur,

» Sa Sainteté Léon XIII, qui a daigné accueillir bien volontiers le volume dont vous lui avez fait hommage ces jours derniers, a bien voulu me charger de vous renouveler l'expression de ses sentiments de paternelle bienveillance et satisfaction.

» En réunissant dans un volume spécial les biographies des évêques de Québec, vous avez fait, sans doute, une œuvre très-utile pour l'instruction et l'édification des fidèles, qui trouveront dans ces notices biographiques un abrégé de l'histoire de leur Église.